

**DEPARTEMENT DE LA MAYENNE**  
 -----  
**COMMUNE DE SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE**  
 -----  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 -----  
**SEANCE DU 31 AOUT 2017**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le 31 août à 20 heures 30,  
 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
 nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de  
 Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 09/08/2017

Présents : MM. M. ROULETTE, J.F. PELÉ, B. BAUDIN, C. DODARD, S. LECORDIER, T.  
 JOSSOMME, S. HEBERT, L. RENAULT, G. COLIN, J. BERHAULT, M. FOUCAULT

Absents: G. CHANCEREL, D. MAULAVE, P. BOISSEL, O. AMEDEE

Secrétaire de séance : S. LECORDIER

**ORDRE DU JOUR**

- Compte rendu de la séance du 30/06/2017
- Tarifs communaux
- Questions diverses

**SEANCE**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 30 juin 2017.

Il annonce que des points supplémentaires seront portés à l'ordre du jour si le conseil donne son accord :

-déclaration d'intention d'aliéner un bien immobilier

-création de poste

Le conseil est favorable.

**17/26- TARIFS COMMUNAUX**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs communaux comme suit, à compter du 4 septembre 2017 :

**SALLE POLYVALENTE :**

Prestation	SALLE 1 (40 personnes)	SALLE 2 (180 personnes)	SALLE 1+2
Journée	60	100	120
Week-end	100	140	200
Vin d'honneur	60€		
Cuisine	50€		
Caution	300€		
Annulation moins de trois mois avant date retenue	50€		

- FRAIS ANNEXES :

Prestation	Prix unitaire
<b>RETENUE FORFAIT MENAGE</b>	<b>100.00€</b>
ELECTRICITE Kwh HP 0.25€/kw consommé	
ELECTRICITE Kwh HC 0.20€/kw consommé	
couvert complet	0.70 €
1/2 couvert	0.40 €
couvert sans assiette	0.30 €
assiette 22 cm	2.80 €
assiette 19 cm	2.35 €
verre	0.90 €
flûte	1.55 €
fourchette, cuillère à soupe, couteau	0.85 €
cuillère à café	0.50 €
tasse	2.70 €
carafe	2.20 €
saladier	3.70 €
plat plat	16.70 €
légumier	9.20 €
louche	2.90 €
Ciè perdue+serrure – tarif selon devis	

Associations ayant leur siège sur la commune : 2 locations gratuites annuelles, facturation de l'électricité consommée et de la vaisselle louée.

Associations n'ayant pas leur siège sur la commune : 1 location gratuite annuelle, facturation de l'électricité consommée et de la vaisselle louée.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

#### **ENFANCE :**

-repas enfant : 3.30€

-repas adulte : 5.30€

-accueil périscolaire :

\*cotisation transport scolaire : 5€/an

\*matin tarif plein : 1€ forfait

\*matin tarif réduit\* : 0.80€ forfait

\*soir tarif plein : jusqu'à 18h00, forfait 1€, si enfant présent au-delà de 18h00 forfait 2€

\*soir tarif réduit\* : jusqu'à 18h00, forfait 0.80€, si enfant présent au-delà de 18h00 forfait 1.60€

\*tarif réduit sur présentation d'un avis d'imposition égal à 0.00€, applicable le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la présentation du document.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

#### **CIMETIERE :**

-Concession de terrain : 30 ans = 60€            50 ans = 80€

-Cavurne : 30 ans = 360€            50 ans = 390€

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

#### **17/27 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN**

Mr le maire présente la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître EGU-HARDY, concernant la vente d'un immeuble sis au lieu-dit « Sainte-Marie », cadastré L2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption et laisse la vente se dérouler librement.

#### **17/28 – CREATION DE POSTE**

Mr le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation de seconde classe, à compter du 4 septembre 2017, jusqu'au 7 juillet 2018, afin de pourvoir à l'organisation des TAP, à raison d'une durée hebdomadaire de service variable, dans la limite de 3h00. Les besoins du service sont définis par le Maire. L'agent sera rémunéré en fonction des heures réellement effectuées. Les congés seront payés chaque mois, Les frais de déplacement seront remboursés.

En outre, Mr le maire demande la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, afin de permettre l'avancement de grade d'un agent titulaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création des postes tels qu'énoncés ci-dessus.

#### **-QUESTIONS DIVERSES**

-un cerisier situé en surplomb de la rue de Badichon sera abattu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h15.

## SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

17/26- TARIFS COMMUNAUX

17/27 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN

17/28 - CREATION DE POSTE

-QUESTIONS DIVERSES

Mr Maurice ROULETTE, Maire	
Mr Philippe BOISSEL, 1 <sup>er</sup> Adjoint	/
Mme Ghislaine COLIN, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Mr Thierry JOSSOMME, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Mr Olivier AMEDEE	/
Mme Josiane BERHAULT	
Mme DODARD Christelle	
Mr Jean-François PELÉ	
Mme Sylvie LECORDIER	
Mr Benoît BAUDIN	
Mme Sabine HEBERT	
Mr Michel FOUCAULT	
Mr Dominique MAULAVE	/
Mr Laurent RENAULT	
Mr Georges CHANCEREL	/